

13\*) Le MAIRE demande au Conseil l'autorisation de passer un marché avec la SEEFOM pour des travaux d'entretien et de réparation de l'Hôtel de Ville en 1958 et 1959 s'élevant à la somme de 1.273.008 Fr.

Les crédits sont prévus au chapitre 37 art. 17.

Vu:  
M. Denis, le 23 décembre 1961  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signe: P. Bolotte

Adopté à l'unanimité.

